

FASHION PACT



FRANCE

BIARRITZ
2019

Le cadre d'actions

POURQUOI

- Avec plus de 1500 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an, le secteur de la mode figure parmi les plus importants, dynamiques et influents au monde. Industrie puissante, la mode est en mesure de jouer un rôle moteur avec la capacité d'entraîner les autres secteurs vers la construction d'un avenir durable.
- Nous voulons montrer notre capacité à construire des coalitions composées de leaders publics et privés engagés. Ces coalitions peuvent relever ces défis en développant à grande échelle des solutions nouvelles, et en redirigeant massivement les flux d'investissements vers des projets à faibles émissions de carbone, faibles impacts sur la biodiversité et au développement résilient.
- Les initiatives multi-sectorielles seront clés pour obtenir des résultats qui réduiront au minimum l'impact environnemental des secteurs du textile et de la mode sur les océans, le climat et la biodiversité.

QUI

L'objectif est de construire une coalition représentant au moins 20% du secteur mondial du textile et de la mode, en volume de production. Cette coalition doit également rassembler des marques représentatives de l'ensemble des segments de marché.

QUOI

- En reconnaissance des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (UN SDGs) et de l'interdépendance de nos défis et des solutions, nous actons que notre capital naturel est en danger. Pour retrouver une société et une économie dynamiques, nous devons y remédier à travers un acte fondateur. Dans ce document, l'attention est portée sur trois piliers : le Climat, la Biodiversité et les Océans.
- Le Pacte contient des engagements concrets importants – visionnaires mais réalisables – qui répondent directement à chacun des trois thèmes. Pour les atteindre, chaque entreprise membre du Pacte pourra opter pour les mesures les plus pertinentes parmi celles proposées et au regard des actions qu'elle a déjà mises en place.
- Le Pacte contient des objectifs chiffrés basés sur des critères scientifiques qui pourront être atteints par les entreprises à titre individuel comme par le secteur de la mode dans son ensemble. Les objectifs sont suffisamment larges pour que le Pacte constitue une feuille de route pertinente pour un groupe de marques représentant une part importante du secteur.

Traduction française à usage indicatif. Seule la version anglaise du Fashion Pact fait foi.

COMMENT

- En reconnaissant le travail considérable déjà accompli par le secteur de la mode en matière environnementale, sociale et sur les conditions de travail dans des étapes importantes de la chaîne d’approvisionnement ; en prenant en compte le fait que la majorité des impacts sur la biodiversité, le changement climatique et les océans se situent au niveau de l’extraction et dans les premières étapes de transformation des matières premières et ressources naturelles ; et en répondant à l’urgente nécessité de concentrer nos actions sur les « lacunes » à combler. Nous devons plus particulièrement traiter le sujet de l’interface de nos activités avec la Nature, de façon à ce que tous nos engagements soient concentrés sur les toutes premières étapes de la chaîne d’approvisionnement de la mode – car les principaux impacts non adressés se trouvent au niveau des fermes et des lieux d’extraction des matières premières.

- Le Pacte n’est pas censé réinventer la roue mais créer un cadre global d’actions prioritaires, en lien avec le One Planet Lab. Cela implique aussi de s’appuyer sur le travail significatif déjà accompli par des initiatives existantes dans le secteur de la mode, particulièrement sur la partie manufacturière de la chaîne d’approvisionnement. Ainsi, les nouveaux objectifs du Pacte s’appuieront sur des initiatives comme celles du Apparel Impact Institute, de la C&A Foundation, de la Ellen MacArthur Foundation, du Fair Fashion Centre, de Fashion For Good, de la Sustainable Apparel Coalition, de Textile Exchange, de l’UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change), de l’UN International Labour Organization/ Better Work et du ZDHC (Zero Discharge of Hazardous Chemicals program). L’objectif est de s’assurer que les nouvelles actions mises en place combleront les « lacunes » dans les chaînes d’approvisionnement de la mode.

TROIS NIVEAUX D’ACTIONS

I. Les engagements globaux : Ces engagements répondent aux priorités mises en place par la communauté mondiale à travers les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, les limites planétaires (Planetary Boundaries) et les Conventions de l’ONU. Cela inclut des engagements dans trois domaines principaux mis en avant par le One Planet Lab, ainsi que des actions qui ne sont pas obligatoires mais qui peuvent servir d’exemple pour de potentielles initiatives afin de remplir les engagements :

A. Climat : atténuer le changement climatique et s’y adapter

B. Biodiversité : infléchir la courbe de la perte de la biodiversité d’ici 10 ans

C. Océans : s’attaquer à la perte critique des fonctionnalités de l’océan due au changement climatique et à la pollution

II. Les initiatives concrètes conjointes : Ce sont des domaines spécifiques de travail qui requièrent une collaboration transversale des entreprises et de toutes les parties prenantes du secteur de la mode.

Traduction française à usage indicatif. Seule la version anglaise du Fashion Pact fait foi.

III. Les accélérateurs : Ce sont des actions qui recourent de façon transversale les engagements, et créent un environnement favorable pour atteindre les objectifs. Ce peut être également des domaines de collaboration au sein du secteur de la mode et/ou avec d'autres secteurs, qui mettent en lumière et s'appuient sur le leadership et la capacité d'innovation du secteur de la mode.

NOTE

Le Fashion Pact se fonde sur l'ambition collective de dirigeants d'entreprises, qui s'engagent sur des objectifs de développement durable jugés indispensables pour inverser la tendance en matière de climat, de biodiversité et dans le combat contre la pollution des océans. Ce document n'est pas une obligation légale et peut être vu comme un ensemble de lignes directrices.

Traduction française à usage indicatif. Seule la version anglaise du Fashion Pact fait foi.

I. Les engagements globaux

A _ ENGAGEMENT POUR LE CLIMAT

Nous avons seulement onze ans pour contrer l'irréversibilité du changement climatique. Il existe déjà plusieurs initiatives en faveur du climat, mais il est crucial d'accélérer l'implémentation des engagements et de catalyser l'action.

Nous nous engageons pour cela à mettre en œuvre des objectifs fondés scientifiquement (« Science Based Targets ») sur le climat et à diriger nos entreprises vers des actions compatibles avec la trajectoire à 1,5 degré de réchauffement climatique, via une « juste transition » pour atteindre zéro émission nette de CO₂ en 2050. Cela peut impliquer des actions spécifiques telles que :

1. Soutenir la UNFCCC Fashion Industry Charter avec l'ambition d'intégrer les « Science Based Targets » (objectifs fondés scientifiquement).
2. Après avoir pris toutes les mesures possibles pour réduire et éviter les émissions de carbone, compenser nos émissions au travers de programmes vérifiables comme REDD+ pour atteindre zéro émission nette en 2050.
3. Soutenir l'adaptation au climat et la résilience à travers des approvisionnements en matières premières clés durables.
4. 100% d'énergie renouvelable à travers nos propres opérations, avec l'ambition d'encourager l'implantation des énergies renouvelables sur les processus industriels à fort impact sur toute la chaîne d'approvisionnement d'ici à 2030.

B _ ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITE

La biodiversité est essentielle à la vie et au fonctionnement de la société, et nous avons pourtant perdu 60% des espèces et des fonctionnalités de notre écosystème. La priorité pour la société dans la prochaine décennie est la protection et la restauration de la biodiversité; toutefois aucune initiative significative n'a encore été entreprise par le secteur de la mode pour répondre à ces enjeux.

Nous nous engageons à soutenir le développement de « Science Based Targets » pour la biodiversité et à mettre en œuvre ces objectifs dans notre secteur afin de garantir notre contribution à la protection et à la restauration des écosystèmes ainsi qu'à la protection des espèces clés. Plus précisément:

Traduction française à usage indicatif. Seule la version anglaise du Fashion Pact fait foi.

Chaque entreprise/acteur va développer sa propre stratégie en faveur de la biodiversité afin de répondre aux futurs critères SBTs sur la biodiversité. Cet ensemble de stratégies permettront non seulement de mesurer l'impact de chaque entreprise sur les espèces et les écosystèmes clés, mais délimiteront également des actions concrètes visant à prévenir toute perte future de ces deux éléments de la biodiversité.

Les stratégies biodiversité mises en place peuvent inclure – au choix des entreprises membres – une ou plusieurs des actions suivantes dans leur chaîne d'approvisionnement:

1. Des approches régénératives de l'agriculture pour restaurer les sols et les champs mais aussi pour optimiser la biodiversité des fermes.
2. Supprimer les approvisionnements venant de fermes pratiquant l'élevage intensif par engraissement et soutenir la production de systèmes qui respectent et optimisent le temps de l'animal sur les pâturages naturels, en ligne avec l'adoption de standards en faveur du bien-être animal pour l'ensemble du secteur.
3. Encourager le développement de matériaux et processus innovants qui n'ont pas d'impact sur les espèces clés et les écosystèmes.
4. S'assurer que nous ne contribuons pas à la perte ou à la dégradation des forêts naturelles.
5. Soutenir les actions à travers la chaîne d'approvisionnement qui restaurent l'écosystème naturel et la protection des espèces clés.
6. Privilégier des approches respectueuses de la vie sauvage pour l'agriculture et pour l'exploitation minière et forestière, pour garantir la conservation des espèces clés.

C _ ENGAGEMENT POUR LES OCEANS

La dégradation rapide de l'environnement océanique a entraîné la perte de 90% des grands poissons, les récifs coralliens menacent de disparaître d'ici à 2050, les zones de pêche restantes pourraient également disparaître, et il pourrait y avoir un jour plus de plastique que de poissons dans l'océan.

Le secteur de la mode s'engage à réduire de manière significative les impacts négatifs de ses activités sur les océans, en collaboration avec les initiatives existantes les plus efficaces.

Cela peut inclure, au choix des entreprises membres, une ou plusieurs des actions suivantes:

1. Eliminer le plastique à usage unique en 2030 – emballages B2B et B2C.
2. Soutenir l'innovation pour éliminer la pollution par les microfibres venant du lavage des matières synthétiques.
3. A travers un approvisionnement durable en matières premières, promouvoir les productions agricoles et minières qui ne polluent pas chimiquement les océans et les rivières.

Traduction française à usage indicatif. Seule la version anglaise du Fashion Pact fait foi.

4. Soutenir les efforts visant à éduquer les consommateurs sur l'entretien des vêtements afin d'éviter la pollution par les microplastiques lors du lavage.
5. Soutenir les nouvelles technologies et l'adoption de mesures antipollution afin de protéger les rivières et les océans contre les produits chimiques issus des chaînes d'approvisionnement du secteur textile.
6. Soutenir la mise en place de lignes directrices (i.e. Operation Clean Sweep) basées sur les meilleures pratiques pour gérer et contrôler le relargage de granulés de plastiques qui sont les « matières premières » pour les fibres plastiques et les emballages.

Traduction française à usage indicatif. Seule la version anglaise du Fashion Pact fait foi.

II. Les initiatives concrètes conjointes

Ces initiatives sont conçues pour être collaboratives au sein du secteur de la mode mais également conjointement avec d'autres secteurs. Cette collaboration peut s'étendre à un public d'experts, d'organisations académiques, et d'organisations à but non lucratif qui ont déjà mis en place des initiatives.

- **Transparence & Responsabilité** : construire un système de certification, vérification et traçabilité des matières premières et de leurs impacts au long de la chaîne d'approvisionnement.

Cela peut inclure :

- Le soutien au développement et à la mise en place de systèmes de certifications pour les matières et matériaux clés (et à fort impact) (exemples : cuir, coton, cachemire, laine, métal, viscose, synthétiques etc.).
- Encourager la fixation d'objectifs quantifiés basés sur le pourcentage de matières et processus certifiés.
- Mesurer, tracer et rendre compte à une tierce partie impartiale, tous les deux ans, des résultats liés à la mise en place de matières et processus « durables » (impacts sur la biodiversité, le climat, l'inclusion sociale, la pollution de l'eau, etc.).

- Mettre en œuvre les critères « Science Based Targets » pour le climat et soutenir conjointement le développement des SBTs pour la biodiversité.

Cela peut inclure, à titre d'exemple :

- Un engagement pour arrêter tout impact négatif sur les espèces clés et les écosystèmes clés.
 - Un engagement à soutenir activement des initiatives qui cherchent à arrêter la conversion et la dégradation d'habitats naturels (notamment forêts et champs) dans les pays qui possèdent les matières premières.
 - Un engagement à soutenir activement des initiatives qui cherchent à restaurer les habitats naturels et protéger la vie sauvage dans les pays qui possèdent les matières premières.
- Soutenir des initiatives qui promeuvent de nouvelles approches en matière d'élevage et d'agriculture (exemple : agriculture régénérative) excluant notamment le recours à des systèmes intensifs à fort impact environnemental.
 - En outre, travailler pour assurer l'inclusion sociale, des salaires équitables et des conditions de travail respectueuses tout au long de la chaîne d'approvisionnement, avec une attention particulière portée aux petites exploitations et aux femmes, dans les pays à faible revenus.

Traduction française à usage indicatif. Seule la version anglaise du Fashion Pact fait foi.

III. Les accélérateurs

Ce sont des facilitateurs qui recourent différents engagements et créent un environnement favorable pour atteindre les objectifs fixés. Ils peuvent aussi constituer des domaines de collaboration au sein du secteur de la mode et/ou avec d'autres secteurs, qui mettent en lumière le leadership et la capacité d'innovation du secteur de la mode.

- **Economie circulaire :**

Soutenir l'adoption de principes de circularité dans les marques de mode, avec notamment l'approvisionnement en matières premières régénératives, l'efficacité des matériaux et le recyclage/upcycling. Il s'agit donc d'encourager à la fois le « design circulaire » et la réutilisation des matériaux et produits en fin de vie.

- **Eduquer et sensibiliser :**

Développer des approches innovantes pour éduquer les futures générations de designers et sensibiliser les consommateurs/clients.

- **Générer plus de financement intersectoriel :**

Soutenir des plateformes qui permettront de nouveaux investissements significatifs et soutenir la collaboration intersectorielle pour trouver des solutions clés dans les domaines liés à la biodiversité, au changement climatique et aux océans (exemples : agriculture, exploitation minière et forestière, traçabilité, etc.).

- **Soutenir l'innovation à travers des technologies-clés pouvant générer engagements et résultats :**

Cela devrait inclure le soutien à des innovations pour des matériaux à faible impact, la traçabilité, la mesure et le suivi des impacts et des résultats, tout comme les moyens d'investir à plus grande échelle dans ces innovations.

Traduction française à usage indicatif. Seule la version anglaise du Fashion Pact fait foi.